

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 1874.

Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1874 (1).

AMENDEMENT.

ART. 122 (devenu 126).

Je propose de porter le crédit à 122,000 francs, au lieu de 119,000 francs, et d'ajouter au libellé ce qui suit : *supplément de pension aux musiciens du régiment des guides, pensionnés comme simples soldats par le Département de la Guerre.*

HOUTART,

(1) Budget, n° 150, VI (session de 1872-1873).

Rapport, n° 20.

Amendements du Gouvernement, n° 26

Rapport sur ces amendements, n° 37.

Amendements, n° 38, 61, 77 et 81.